



DGAS

Des personnels impliqués et engagés dans la défense de leur outil de travail !

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

C'est nombreux que les personnels des MDS, du CMPP, de l'APA, du Service Accueil Familial, ont investi l'assemblée générale du 23 avril 2019. Forts d'avoir pu se faire entendre par la Collectivité en matière de valorisation indemnitaire, les agents présents ont rappelé l'importance de poursuivre les échanges et encourager l'accélération des travaux concernant le cahier revendicatif établi à l'été 2018.

Ainsi, l'assemblée générale s'est fixée comme axes prioritaires :

► Le repositionnement du PAD comme une mission de protection de l'enfance et d'en confier la charge aux équipes de l'enfance famille sur l'ensemble du département. En effet, certaines MDS attribuent des suivis PAD aux équipes de cohésion sociale. Or, cette mesure judiciaire doit rester au cœur de la mission de protection de l'enfance.

► La suspension immédiate des restrictions posées il y a quelques mois par le Département en matière d'éligibilité des jeunes au contrat de jeune majeur fixant des critères restrictifs, excluant tous les jeunes majeurs n'ayant pas été pris en charge avant leur majorité par l'ASE.

► La poursuite de la création de places susceptibles de permettre aux enfants confiés au Département d'être pris en charge et protégés à tous moments et ce, dans des conditions dignes, sécurisantes et prenant en compte la vulnérabilité de l'enfant. De plus, le manque de places a des conséquences très importantes sur la dégradation des conditions de travail des agents. L'espace accueil enfant dont la création a été votée lors du CTP de mars 2019 apporte une solution digne face à la problématique mais ne résoudra pas le problème de fond, à savoir la création de places adaptées et suffisantes pour répondre à l'exigence de la protection des enfants.

Un courrier a été adressé à Madame la déléguée à l'enfance afin d'obtenir un positionnement clair en ce sens, assorti d'une note de service.

► Le remplacement des postes vacants dans toutes les MDS par l'embauche rapide de personnels auxiliaires, personnels précieux qui permettaient jusqu'alors de faire face aux absences non couvertes par les volants. Or, nous savons qu'il manque environ 25 postes de contractuels.

Nous demandons à chaque MDS de dresser un bilan des personnels absents, toutes professions confondues, en spécifiant le motif (maladie ordinaire, longue maladie, disponibilité, mutation, congé parental...) et de l'envoyer au plus tôt aux syndicats CGT et FSU.

► Le retour au respect des critères de mobilité dans chacune des directions de la DGA : en effet de nombreux retours témoignent du caractère aléatoire de l'obtention des postes à l'APA, au SMAPE, en PMI... Un courrier va être adressé au DGAS.

Rappel : une rencontre est prévue avec Madame la déléguée, vendredi 10 mai 2019 et aura pour objet un nouveau point d'étape prévention sociale / protection de l'enfance et un point global sur les avancées des travaux au sein des deux missions.

Afin de restituer le contenu de cette rencontre l'assemblée générale a décidé de se revoir le 21 mai.

**Retrouvons nous nombreux en Assemblée Générale mardi 21 mai 2019 de 14h00 à 17h00
en salle de réunion syndicale à l'Hôtel du Département (A1 123c)**

3 heures d'information syndicale ont été déposées auprès de l'Administration